

MEMO / NOTE DE SERVICE

To/Destinataires	Membres du Comité de vérification de conformité des élections	
From/Expéditrice	David White Avocat général et greffier municipal par intérim	
Subject/Objet	Mises à jour concernant les dates limites pour les demandes de vérification de conformité des élections pour les élections municipales de 2022	Date : Le 29 décembre 2023

La présente note de service a pour but d'aviser les membres du Comité de vérification de conformité des élections (le « Comité ») que la période de demande de vérification de conformité des états financiers supplémentaires relatifs aux élections municipales de 2022 a pris fin le 28 décembre 2023, à 16 h 30 et qu'aucune demande de vérification n'a été présentée. Par conséquent, aucun rapport n'a été soumis au Comité pour étude.

Vous trouverez ci-dessous de plus amples renseignements sur les dates limites pour les demandes de vérification de conformité des états financiers supplémentaires pour les élections municipales de 2022.

Dates limites pour les demandes de vérification de conformité des états financiers supplémentaires

Conformément à la *Loi de 1996 sur les élections municipales* (LEM), tout électeur admissible qui croit qu'un candidat ou un tiers annonceur inscrit a contrevenu aux règles de financement des campagnes électorales prescrites dans la loi peut demander une vérification de conformité même si le candidat ou le tiers annonceur n'a pas déposé d'états financiers. Les demandes de vérification de conformité doivent être soumises dans les 90 jours qui suivent la plus tardive des dates suivantes :

1. la date du dépôt des états financiers initiaux;
2. la date à laquelle le candidat ou le tiers annonceur a déposé des états financiers initiaux si le dépôt a eu lieu dans les 30 jours qui suivent la date de dépôt applicable;

3. la date de dépôt des états financiers supplémentaires, s'il y a lieu, pour le candidat ou le tiers annonceur;
4. la date à laquelle expire la prorogation de délai qui est accordée au candidat, le cas échéant.

En ce qui a trait aux élections municipales de 2022, trois candidats ont prolongé leur campagne conformément au paragraphe 88.24 (4) de la LEM et devaient donc déposer des états financiers supplémentaires au plus tard à 14 h le 29 septembre 2023. Aucun tiers annonceur inscrit n'a prolongé sa campagne.

Les trois candidats ont déposé leurs états financiers supplémentaires avant 14 h le 29 septembre 2023. La période pour qu'un électeur demande une vérification de conformité a commencé le lundi 2 octobre 2023 et a pris fin le jeudi 28 décembre 2023.

J'espère que les renseignements susmentionnés sont satisfaisants. Si vous avez des questions supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec Krista Bressette, gestionnaire par intérim, Élections municipales et Services en français, par courriel à krista.bressette@ottawa.ca.

David White

Avocat général et greffier municipal par intérim